

Zitierhinweis

Pauly, Michel: Rezension über: Dominique Adrian / Léonard Dauphant (eds.), *Villes et constructions étatiques en Lorraine (XIIIe–XVe siècles)*. Actes de la journée d'études du 12 janvier 2022, Metz: Collectif, 2023, in: *Hémecht. Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 2024, 2, S. 240-242, <https://recensio-stag.lorax.syslab.com/r/3fab57093e134672b5a23d8ae95cab9b>

Hémecht

Revue d'Histoire luxembourgeoise
Zeitschrift für Luxemburger Geschichte

copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

Konvention von Malta in den letzten zehn Jahren auf die Entdeckung mittelalterlicher Töpferöfen ausgewirkt hat. Schade, dass dem Überblick keine Illustrationen beigelegt wurden.

In dieser Hinsicht ist der Luxemburger Beitrag von Thilo Schiermeyer vorbildlich (S. 67-93). Er gibt nicht nur einen ebenso klar strukturierten Überblick über die Entwicklung des Fundspektrums mittelalterlicher Keramik in Luxemburg. Er illustriert dies zusätzlich anhand von zahlreichen Tafeln und farblichen Abbildungen. Ähnlich ansprechend ist der Beitrag von Rachel Prouteau zur Keramik aus dem nördlichen Tal der Mosel (S. 94-115), der mit zahlreichen Tafeln und einem farblichen Überblick glänzt. Man erkennt besser als jeder Text es zu erklären vermag, wie ähnlich und doch verschieden die Keramiken sind – sei es sog. Muschelgrusware (*pâte à inclusions de calcaire coquillier*) oder Keramik, die in ihren Formen mal jener aus Pingsdorf ähnelt, mal Verweise nach Autelbas erkennen lässt, sich im Ton und in der Machart dann aber doch von beiden unterscheidet.

Abschließend muss man diese Publikation als äußerst positiv bewerten, sie gibt einen guten Einstieg in die Keramikforschung in unserer Region mitsamt einer reichhaltigen Bibliografie. Sie zeigt aber auch die noch offenen Fragen auf, denen es zukünftig nachzugehen gilt.

Christiane Bis-Worch

Villes et constructions étatiques en Lorraine (XIII^e -XIV^e siècles). Actes de la journée d'études du 12 janvier 2022, sous la direction de Dominique ADRIAN et Léonard DAUPHANT (Publications historiques de l'Est, 77), [Nancy] 2023, 162 p.; ISSN 2677-8696; 23 €.

Au départ de la journée d'études était le thème du concours d'agrégation français qui portait sur « Villes et construction étatique en Europe du Nord-Ouest (XIII^e -XIV^e siècles) ». Les organisateurs ont, à juste titre, mis l'expression « construction étatique » au pluriel, car, comme le remarque Jean-Luc Fray dans ses conclusions, pas seulement en Lorraine les principautés laïques et ecclésiastiques aspirant à devenir des États étaient multiples. Dans ce contexte la Lorraine présente en effet une évolution qui ressemble plutôt à celle de l'Empire, dont elle faisait largement partie, que du royaume de France. Parmi les villes prises en considération, Metz tient la vedette avec cinq communications sur sept (sans l'introduction et les conclusions) qui lui étaient dédiées. Verdun et Toul, autres villes épiscopales lui cèdent nettement le pas, sans parler des autres villes, moyennes et petites, dont seul Fray souligne le rôle politique non négligeable, puisqu'elles pouvaient abriter une résidence princière, le siège d'une institution étatique etc. Vu cette prédominance de Metz dans les contributions rassemblées, il est d'autant plus étonnant qu'aucun des chercheurs ni la bibliographie finale ne citent la dissertation de Marianne Pundt sur les élites urbaines messines du 13^e au 14^e siècle, comparées à celles de Trèves, et leur rôle dans

la construction de la république urbaine messine¹. L'émergence de Nancy, évoquée par Fray, et la construction étatique du duché de Lorraine n'intervinrent qu'au 15^e siècle, sans doute trop tard pour être prises en considération par les organisateurs de la journée d'étude.

Malgré ces faiblesses – la journée d'études ne pouvait traiter de tous les aspects de la question – le livre rassemble des contributions intéressantes qui évoquent aussi la maison des Luxembourg et ses relations avec la ville de Metz, mais aussi son droit de garde à Verdun p. ex. Dans sa communication introductive Isabelle Guyot-Bachy résume la thèse de Jean-Luc Fray sur les réseaux urbains et la centralité en haute Lotharingie. Dominique Adrian analyse ensuite les rapports de droits messins et la « commune paix » de la fin du 12^e et du début du 13^e siècle pour préciser la place que l'empereur tenait dans cette ville qui était en voie de s'émanciper du pouvoir épiscopal. Cela se traduit e. a. par l'influence du droit impérial dans la ville, sans que Metz, contrairement à Verdun, n'ait jamais disposé d'un privilège résumant ses libertés sous forme d'un *Stadtrecht*. Amélie Marineau-Pelletier présente les lettres missives ouvertes qui s'échangeaient au 15^e siècle dans le milieu aristocratique² et qui, adressées à la ville de Metz, dénonçaient à la vue de tous des faits jugés déshonorants d'un adversaire en vue de le contraindre à réagir, p. ex. à accepter de se rendre à une journée de droit. La conservation de centaines de telles lettres serait le signe de la volonté du gouvernement urbain d'imposer sa juridiction dans le pays messin et face aux seigneurs locaux alliés du duc de Lorraine, son adversaire. Alison Leininger-Cuenot prend pour exemple d'un tel conflit épistolaire entre la ville de Metz et un noble de second rang le cas de Henri de La Tour que Jacques Dex, patricien messin, présente comme « homme mauvais », sauf quand il défia le duc de Lorraine en occupant la forteresse de Pierrefort. Si cette étude permet de montrer que le récit de Jacques Dex est biaisé, Henri de La Tour étant plus souvent un allié qu'un ennemi de Metz, sa chronique était l'objet central de la communication d'Antoine Lazzari qui lui a consacré sa dissertation doctorale³. Son propos est de démontrer comment, au premier tiers du 15^e siècle, Jacques Dex, lui-même membre éminent du patriciat messin et détenteur de hautes charges urbaines, insiste à travers sa chronique sur les empereurs et rois issus de la maison des Luxembourg, pour que la ville de Metz consolide son alliance avec le souverain impérial (plutôt qu'avec le comte puis duc de Luxembourg, quitte à ce que ce soit la même personne) pour défendre son indépendance et le pouvoir du patriciat. Michel Margue vient renforcer cette vue sur le rôle des empereurs issus de la maison des Luxembourg dans l'évolution de Metz qu'il complète par une analyse du rôle de Metz dans la formation de l'État princier luxembourgeois. Si la présence impériale en la personne de Charles IV avait effectivement une haute valeur symbolique et donc politique pour la ville de Metz et renforçait son autonomie comme l'avait déjà fait son alliance avec l'Empire

1 PUNDT, Marianne, Metz und Trier. Vergleichende Studien zu den städtischen Führungsgruppen vom 12. bis zum 14. Jahrhundert (Trierer historische Forschungen, 38), Mayence 1998.

2 Voir sa dissertation doctorale: MARINEAU-PELLETIER, Amélie, Écrire, traduire et conserver les lettres missives à Metz : enjeux documentaires et domination sociale des paraiges (XIV^e-XVI^e siècle), Université d'Ottawa et EHESS 2020, URL : <https://www.theses.fr/254249213> (consulté le 1^{er}/12/2023).

3 Voir résumé dans Hémécht 73/2 (2021), p. 220-223.

au 13^e siècle, présentée par D. Adrian, la ville avait par contre plutôt une fonction purement pratique – octroi de prêts et pourvoi de compétences scripturaires – pour les comtes et ducs de Luxembourg. S’il est vrai que ces derniers élargissaient aussi leur vassalité par des citoyens messins, cette mesure me semble plutôt avoir rehaussé le prestige de ces bourgeois que le pouvoir des comtes ou ducs. M. Margue doit par ailleurs concéder que l’alliance avec le patriciat messin était une arme à double tranchant puisqu’ils risquaient d’entrer dans sa dépendance. J’hésiterais en tout cas à attribuer à ce rôle de Metz la fonction de contribution à la construction du duché de Luxembourg comme État.

Seul Léonard Dauphant s’est penché sur les villes épiscopales de Toul et Verdun qui n’ont jamais atteint l’autonomie urbaine qui était celle de Metz. Mais en s’alliant à des princes de la région tels que les comtes puis ducs de Luxembourg, de Bar ou de Lorraine ou encore le roi de France pour assurer leur sauvegarde militaire, elles réussirent, loin de se faire dominer, voire absorber par ces protecteurs, à maintenir malgré tout leur indépendance et une coexistence ainsi qu’un équilibre régional des pouvoirs dont les deux parties tiraient profit.

Il est en tout cas très intéressant de voir, grâce à ce mince livre, comment l’évolution urbaine et princière dans l’espace aujourd’hui lorrain différerait totalement de l’histoire du territoire voisin luxembourgeois où la question d’une lutte pour l’indépendance urbaine ne s’est jamais posée, la lettre d’affranchissement de 1244 étant clairement le résultat d’un compromis entre princesse et bourgeois. Mais son histoire aurait permis une réponse à la question posée par Jean-Luc Fray dans sa conclusion : qu’est-ce qui arrive à la ville capitale ou résidence lorsque le prince et sa cour la quittent durablement⁴ ?

Michel Pauly

Bibliotheca publica civitatis Trevirensis. Die Wissenschaftliche Bibliothek der Stadt Trier. Beiträge von Gunther Franz zur Geschichte der Stadtbibliothek Trier und ihrer Schätze. Festgabe zum 80. Geburtstag von Gunther Franz, hg. v. Michael EMBACH / Franz IRSIGLER, Trier: Verlag für Geschichte und Kultur, 2022; ISBN: 978-3-945768-26-6; 59 €.

In den Jahren 2002 und 2010 illustrierten zwei Ausstellungen, die aus einer Zusammenarbeit der Stadtbibliothek Trier und der Nationalbibliothek Luxemburg hervorgegangen sind, wie eng die Verflechtungen des Kulturerbes innerhalb der Großregion sind. Sowohl die Ausstellung zu den *Luxemburgensia* als die zu Handschriften aus Echternach, die auch im vorliegenden Band thematisiert werden, machten deutlich, wie viel die Trierer Institutionen zur Geschichtsschreibung in und zu Luxemburg beitragen können.

4 Réponse dans: PAULY, Michel, Quelle capitale pour le duché de Luxembourg ? in : Lo sguardo lungimirante delle capitali. Saggi in onore di Francesca Bocchi / The far-sighted gaze of capital cities. Essays in honour of Francesca Bocchi, a cura di / edited by Rosa SMURRA / Hubert HOUBEN / Manuela GHIZZONI, Rome 2014, p. 79-98.